ÉTAT DE SANTÉ DES RÉCIFS CORALLIENS, HERBIERS MARINS ET MANGROVES DES OUTRE-MER FRANÇAIS 2020

Wallis & Futuna

IFRECOR

INITIATIVE FRANÇAISE POUR LES RÉCIFS CORALLIENS

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

IFRECOR, 2021 / Bilan 2020

L'IFRECOR

Engagée en mars 1999 sur décision du Premier ministre, l'Ifrecor est une initiative nationale qui a vocation à promouvoir la protection et la gestion durables des récifs coralliens, des herbiers marins et les mangroves. Elle rassemble l'ensemble des outre-mer récifaux.

L'action de l'Ifrecor s'inscrit au cœur des politiques menées par la France en faveur de la préservation des récifs coralliens. En 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, engage l'Etat à élaborer, « dans le cadre de l'Ifrecor et sur la base d'un bilan de l'état de santé des récifs coralliens et des écosystèmes associés réalisé tous les cinq ans, un plan d'action contribuant à protéger 75 % des récifs coralliens dans les outre-mer français d'ici à 2021 ».

S'appuyant sur le cadre stratégique élaboré en 2000, l'Ifrecor développe un programme d'action tous les 5 ans. Dans chacun de ces plans, le suivi des récifs coralliens et le bilan de leur état de santé figure comme l'un des thèmes phare.

Ces bilans répondent également à l'engagement de la France dans l'initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et son suivi mondial des récifs coralliens (Global coral reef monitoring network), initié en réponse à la progression mondiale de la dégradation des récifs, auquel la France participe depuis sa création en 1997. Outre les actions de l'ICRI, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et notamment l'objectif 10 d'Aïchi, fournit un cadre stratégique international pour la protection des récifs coralliens.

Le 5ème rapport des perspectives mondiales de la diversité biologique (CBD, 2020, objectif 10) fait le constat que le risque d'extinction des coraux est celui qui augmente le plus rapidement, parmi tous les groupes évalués au sein des écosystèmes vulnérables au changement climatique, que la couverture en coraux a considérablement diminué dans certaines régions et que l'évolution tend vers des espèces de coraux moins aptes à maintenir les divers habitats récifaux.

Le rapport 2020 de l'état de santé des récif coralliens, herbiers marins et mangroves, qui fait suite aux précédents rapports nationaux de 2000, 2008 et 2015, constitue le premier bilan national depuis la loi de 2016.

WALLIS & FUTUNA

Surveillance de l'état des récifs coralliens et écosystèmes associés

Les données les plus récentes sur l'état de santé des récifs coralliens et des herbiers marins sont issues du réseau de surveillance Feo, nouvellement créé pour les récifs (2019), sur 12 stations (8 sur Wallis, 2 sur Futuna, 2 sur Alofi) et pré-existant (2014) pour les herbiers (3 stations sur les parties ouest et sud de Wallis).

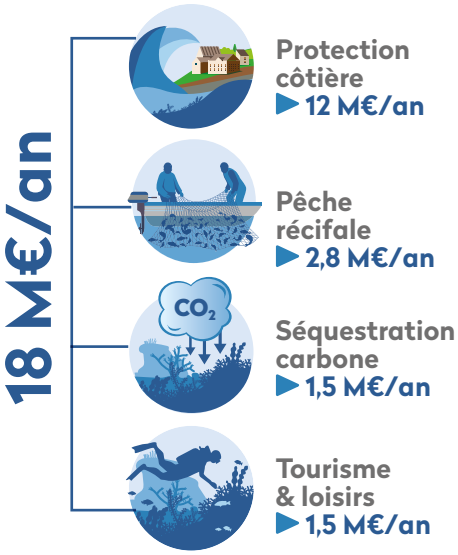

Un suivi des pentes externes des 3 trois îles a été mené de 1999 à 2016, dans le cadre du GCRMN sur 6 stations (deux sur chacune pentes externes des 3 îles).

L'état des mangroves est suivi dans le cadre du ROM (Réseau d'Observation et d'Aide à la Gestion des Mangroves) en partenariat avec les habitants très investis dans la protection et la restauration des mangroves de leurs villages.

Ces trois réseaux ont été utilisés pour établir le diagnostic de l'état de santé 2020 des RCEA.

Le milieu marin

Totalisant 140 km² de terres émergées au sein d'un espace maritime de plus de 260 000 km², le territoire des îles Wallis et Futuna se compose de trois îles : l'île principale de Wallis (Uvea) distante de 230 km des îles Horn (Futuna et Alofi).

Ces trois îles sont bordées de récifs coralliens, auxquels s'ajoutent des bancs océaniques et atolls ennoyés dispersés au sein de la ZEE. La superficie totale des récifs atteint près de 1000 km², soit 2 % des récifs de l'outremer français ; Wallis compte 218 km² de lagons et récif et Futuna 34 km² de récifs et pente externe). Le territoire compte de nombreux atolls et bancs ennoyés (680 km²).

Seule l'île de Wallis possède un lagon, au sein duquel des herbiers marins s'étendent sur 24 km².

Les mangroves sont également uniquement présentes autour de l'île de Wallis sur une superficie de 36,2 hectares.

L'état des récifs en 2020

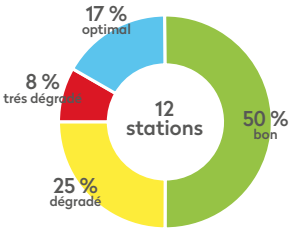

États de santé en 2020

L'évaluation de l'état de santé des récifs coralliens repose sur la méthodologie développée dans le cadre du Réseau d'Observation des Récifs Coralliens (RORC). Elle est une résultante du croisement des données indicatrices de l'état de conservation de ces récifs et tient compte de plusieurs compartiments :

- *pour l'habitat : diversité et taux de corail vivant*
- *pour les poissons : diversité et densité*
- *pour les invertébrés : diversité et densité*
- *pour les perturbations : densité des coraux nécrosés, cassés, engins de pêche et détritus*

Les herbiers marins

Les données du suivi Feo (2014-2019) mené sur trois herbiers du lagon de Wallis attestent de leur stabilité, avec néanmoins une tendance à la régression en bordure lagonaire.

Les mangroves

Les données acquises en 2020 ne semblent pas indiquer d'évolution surfacique notable par rapport aux données précédentes, mais elles ne peuvent être réellement comparées, car les méthodes utilisées pour estimer les surfaces ont changé. La surface de 2020 est celle qui fera référence pour leur suivi dans les années à venir. Les efforts de restauration et de protection des mangroves initiés depuis 2017 laissent présager une évolution favorable de l'état de santé des mangroves du territoire.

En 2020, 67 % de récifs en bon état ou état satisfaisant.
Des situations contrastées entre les îles et selon l'exposition aux vents dominants.

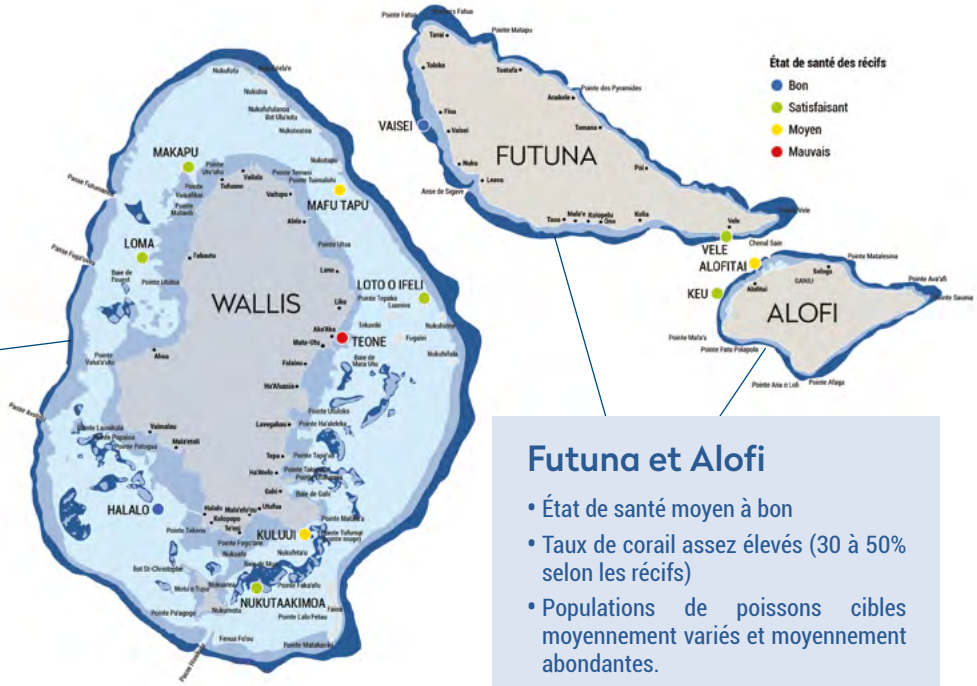

Wallis

- Couvertures coralliennes les plus denses et les plus diversifiées
- Taux de corail vivant compris entre 20% et 40% selon les stations
- Bonne dynamique de colonisation (grand nombre de coraux de petite taille en 2019)
- Poissons et invertébrés moyennement riches et abondants

Futuna et Alofi

- État de santé moyen à bon
- Taux de corail assez élevés (30 à 50% selon les récifs)
- Populations de poissons cibles moyennement variés et moyennement abondantes.

Les évolutions sur le long terme

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS PASSÉS

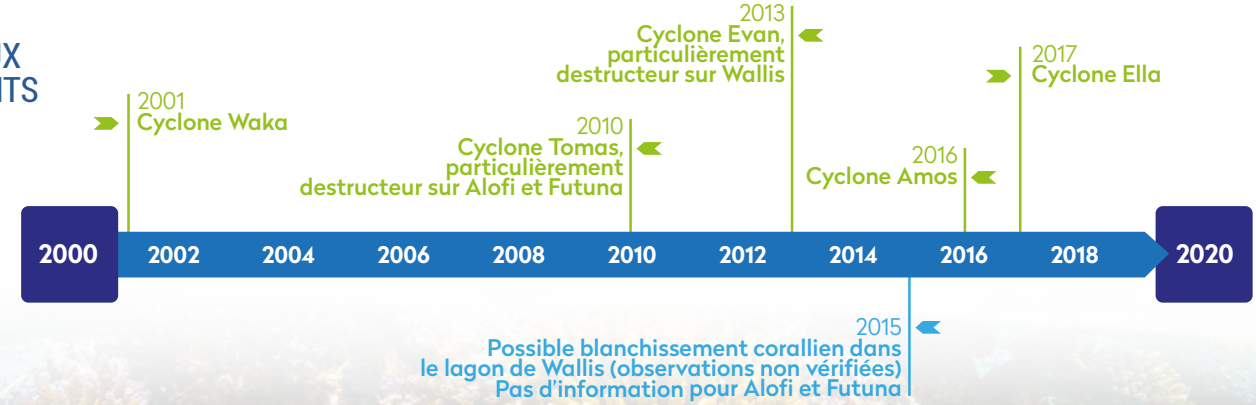

Les pressions

Densité pop. : faible (93 hab./km2), répartie à 72 % sur Wallis
- Élevage porcs (95 000 lisiers/jour, peu ou mal traités)
- Pas de réseau d'assainissement collectif, réseaux individuels défectueux
- Extraction de matériaux coralliens

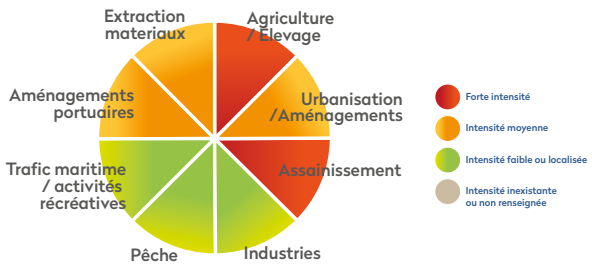

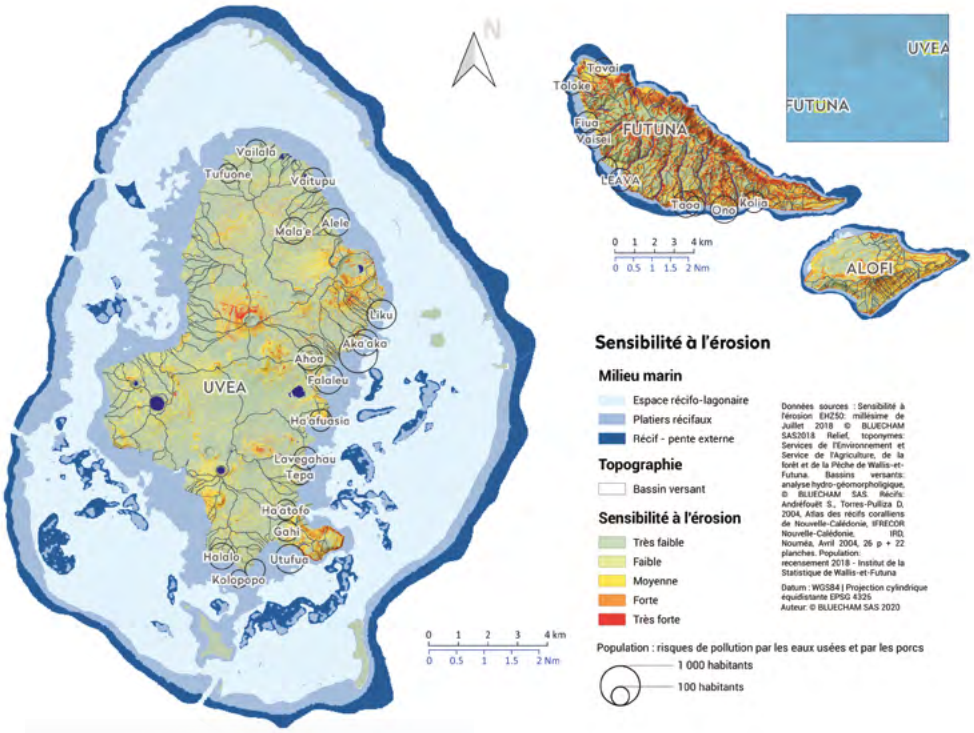

Principales pressions

Des pressions issues des bassins versants :
- Apports sédimentaires terrigènes via l'érosion des sols.
- Apports d'éléments nutritifs via des pollutions domestiques et agricoles : 95 000 litres de lisier/jour.

Des pressions issues de la mer :
- Destruction d'habitats marins via l'extraction de matériaux coralliens, l'utilisation de techniques de pêche destructrices et la fréquentation humaine.
- Surexploitation des ressources vivantes.

Des pressions naturelles accentuées par le changement climatique :
- Destruction d'habitats marins par les cyclones.
- Blanchissement corallien suite à la hausse anormale de la température de l'eau de mer.

ÉVOLUTIONS DES ECOSYSTÈMES DE 2000 À 2019

Communautés benthiques

Diminution de la couverture corallienne et déclin du recrutement corallien entre 2007/2008 et 2010/2011. Depuis, ces paramètres ont progressé lentement, mais diminuent de nouveau en 2017/2018, à la suite du passage de l'ouragan Irma. « Effet Réserve » observé pour la couverture corallienne.

Couverture en macroalgues : Fluctuations inter-annuelles importantes avec une diminution depuis 2015 (réseaux Reef Check et AMP) avec des valeurs minima observées en 2019.

Peuplements de poissons

Abondances et biomasses moyennesdes 60 espèces cibles : Pas de tendance significative.

« Effet Réserve » observé pour les biomasses moyennes en **herbivores**.

Biomasses moyennes des herbivores : diminution entre 2013 et 2014, suivie d'une constante progression jusqu'en 2017. En 2018, cet indicateur diminue pour atteindre des valeurs comparables à celles de 2009 puis augmente de nouveau en 2019 de manière significative (facteur d'augmentation de 14 entre 2018 et 2019)

Protection et gestion

Bien que le code de l'environnement de Wallis et Futuna prévoit la mise en place d'aires marines protégées, il n'en existe actuellement aucune. Compte tenu de la faible fréquentation humaine et du peu d'usages en mer (pêche ou activités de loisirs), cela n'apparaît pas comme une priorité pour la préservation des espèces et des espaces marins.

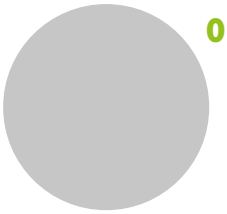

0 %

0 AMP

'ROTECTION DES RÉCIFS

- Pourcentage de récifs protégés
- Pourcentage de protection intégrale (sanctuaires)
- Surface non protégée

Néanmoins, au travers des articles du code et d'arrêtés territoriaux, des mesures sont prises pour préserver les écosystèmes marins, via l'encadrement des activités pouvant leur nuire. Un travail est aujourd'hui engagé avec la Procureure de la République visant à renforcer l'application des lois environnementales.

Les deux espèces de palétuviers présentes à Wallis ont été inscrites sur la liste des espèces protégées récemment créée, comme présentant un intérêt scientifique, économique ou social particulièrement remarquable. Toute destruction de cet écosystème est donc dorénavant répréhensible.
Les chefferies jouent un rôle important dans la gestion et la protection de l'environnement, car elles exercent une influence importante sur le quotidien des villageois et leur prise de conscience des problématiques environnementales. Ce sont également les chefferies qui gèrent les questions du foncier et l'utilisation du lagon.

À retenir

- 67 % des récifs inventoriés en état bon ou satisfaisant, des situations contrastées selon les îles et l'exposition aux vents dominants.
- Une dynamique de la couverture corallienne principalement régie par les cyclones sur le long terme.
- Des herbiers et mangroves relativement stables sur le long terme.

Recommandations

Afin d'améliorer la préservation des récifs coralliens, mangroves et herbiers de Wallis et Futuna, des mesures doivent être prises et concernent prioritairement :

Enjeu de gestion des pollutions

Afin de préserver les écosystèmes marins et assurer leur bon fonctionnement, l'enjeu environnemental prioritaire pour le STE est aujourd'hui de gérer les pollutions issues des bassins versants, notamment les rejets provenant des élevages de cochons, des eaux usées et pluviales et des particules de terre via l'érosion des sols.

- la co-construction de plans d'actions environnementaux à l'échelle des villages, visant à réduire les pressions sur les milieux naturels et à améliorer les conditions de vie des habitants,
- la mise en place d'actions concrètes visant la réduction des pollutions liées à l'assainissement, les eaux pluviales, l'érosion et l'élevage,
- le renforcement de l'application du code de l'environnement,

Enjeu de Connaissances

- l'amélioration des connaissances sur les perturbations s'exerçant sur les RCEA afin de mieux comprendre leur évolution,
- la poursuite, voire le renforcement, du réseau de suivi des récifs coralliens et des herbiers marins (Feo) et sa pérennisation à une fréquence annuelle, afin notamment d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion entreprises,
- le renforcement du Réseau d'Observation et d'aide à la Gestion de Mangroves (ROM) afin de poursuivre la dynamique engagée autour des mangroves depuis 2017,
- l'actualisation des connaissances sur la distribution des herbiers,
- l'acquisition de connaissances sur des zones marines encore méconnues, telles que les hauts-fonds de la ZEE de Wallis et Futuna,

Enjeu d'éducation

- la poursuite des actions de sensibilisation, notamment auprès des scolaires, menées par les associations locales et le STE,
- l'amélioration des compétences des acteurs locaux (associations particulièrement) dans la conduite de projets environnementaux afin d'étendre le réseau local des acteurs environnementaux.

Auteurs S. Job et al.